

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 19 mai 2022

Convocation du : 13 mai 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Huguès QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Huguès QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Thomas BLACTOT

DE22.081

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**AGENTS CONTRACTUELS**  
**CRÉATION D'EMPLOI**  
**ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**  
*Autorisation – Approbation*

380

L'article L332-23 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,

Conformément aux recommandations du trésorier du Centre des Finances Publiques et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

**Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extra scolaires du 11 juillet 2022 au 29 juillet 2022 (vacances d'été) / Temps de l'Enfant:**

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 40 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 30 postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 1<sup>er</sup> août 2022 au 26 Août 2022 (vacances d'été) / Temps de l'Enfant:**

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 25 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 20 postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 11 au 29 juillet 2022/ ERJ :**

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 1<sup>er</sup> au 27 août 2022/ ERJ :**

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900176-20220519-DE22081-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des postes ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire:



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille